Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260910-2026_88-DE

COMMUNE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2026

Date de la convocation : 04/09/2026
Date d'affichage : 04/09//2026

Secrétaire de séance : FOREST Dany

Le dix septembre deux-mille-vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est installé sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PERIES, le Maire.

NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :	NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :
PERIES Jean-Philippe	X			JEGAT Anne	X		
AUBRY Jean-Pierre	X			JEGAT David		Excusé	JEGAT Anne
BLANCKAERT Sylvie	X			KOHAUT Catherine	X		
CHAIZE Catherine	X			LATINIER Alain	X		
CHLEBOWSKI Stéphane		Excusé	PARENT Christophe	LE MENTEC Fanny	X		
CRUSSAIRE Nicolas	X			MAUGER Antoine	X		
D'HEROUVILLE Isabelle	X			MONCHAL Pierre	X		
DJINIADHIS Sabine	X			MONNIN Eric	X		
DUPRIEU Marie	X			MONTIEGE Aude	X		
FOREST Dany	X			PARENT Christophe	X		
GOBERT Martine	X			QUEMERAIS Elisabeth	X		
GREGOIRE Laurent	X			RUELLAN Yoann	X		
GUYOT Philippe	X			THEN Charlène	X		
HEMAR Etienne	X			TOUREAU Alain	X		
JARLEGAND Elisabeth	X						

Total membres	Présents	Pouvoirs	Votants
29	27	2	29

Délibération N°88 du 10 septembre 2026 : Administration générale - Modification des élus référents « sécurité routière »

Rapporteur : M. Le Maire

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Un réseau d'élus référents sécurité routière est en place dans le département du Morbihan depuis 2005.

L'objectif de ce réseau est de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique, les Services Techniques et administratifs.

Ainsi des mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication sont régulièrement mises en place en matière de sécurité routière de manière concertée entre les représentants de l'Etat, en charge d'animer le réseau, et les collectivités territoriales.

arradon.com

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20260910-2026_88-DE

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des élus référents « sécurité routière ».

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Désigner comme représentants de la Commune d'Arradon en tant qu'élus référents « sécurité routière » les personnes suivantes :

- Titulaire : Yoann RUELLAN

- Suppléant : Anne JEGAT

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté par 22 voix pour, 7 abstentions (22 votants).

Abstentions : Etienne HEMAR, Alain TOUREAU, Philippe GUYOT, Fanny LE MENTEC, Charlène THEN, Antoine MAUGER, Sabine DJINIADHIS.

La secrétaire,
Dany FOREST

Le Maire,
Jean-Philippe PERIES

Commune d'Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Arradon, le 11 septembre 2026, le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.